

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Bru, Mme Deprez-Audebert, M. Fuchs, M. Joncour et M. Frédéric Petit

ARTICLE 2

Après le mot :

« acquisition »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« au Royaume-Uni à la date de son retrait de l'Union européenne et de l'expérience professionnelle acquise au Royaume-Uni à cette même date ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintroduire la rédaction initiale du projet de loi.